

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	18 fr.
Six mois . . . . .	9
Trois mois . . . . .	4 50
Poste	
Un an . . . . .	22 fr.
Six mois . . . . .	11
Trois mois . . . . .	5 50

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

## INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers — . . . . .	75

## RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication  
des insertions reçues et même payées,  
sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction  
des annonces

Les articles communiqués doi-  
vent être remis au bureau du  
journal la veille de la reproduc-  
tion, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne  
sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

Voir les Dernières Nouvelles à la  
fin de la 3<sup>e</sup> page.

SAUMUR, 3 JANVIER

## De plus fort en plus fort

Qui donc a pensé l'autre jour à celui qui, voilà juste dix ans, s'éteignit en pleine prospérité? Tant d'événements ont passé depuis sur nos têtes que le nom de Gambetta serait presque inconnu de la prochaine génération, si son nom ne se trouvait lié à l'inoubliable année terrible.

Je n'ai jamais en pour le tribun qu'une admiration des plus restreintes. Audacieux, il le fut, mais il faut aussi reconnaître qu'il se montra toujours inférieur à la tâche qu'il s'était imposée ou à la mission qu'on lui avait confiée. Jouisseur comme les autres, il lui manqua le prestige et l'ascendant de l'autorité morale, sans lesquels il ne peut y avoir de chef utile pour son parti et estimable pour ses adversaires.

Une qualité qu'on ne peut cependant lui refuser, c'est qu'il savait mener sa meute. Un coup de fouet à l'un, un os à l'autre, et tout rentrait dans l'ordre. Qu'il monta à la tribune ou qu'il parlât dans les bureaux, on l'écoutait, car on savait qu'il était le seul chiffe à placer à la gauche de cette assemblée de zéros.

Aussi de quel dédain brutal il les traitait ces sous-vétérinaires (comme il les appelait), faisant les gros dos devant celui qui tenait l'assiette au beurre. Sa force était faite autant du mépris que lui inspirait sa majorité que de la nullité de celle-ci. Et comme il vous avait vite expédié la brebis galeuse, compromise ou compromettante!

Ce n'est pas lui qui aurait laissé passer sur la liste de commission, pour l'Exposition de

1900, les noms du sénateur Hébrard et du député Proust.

Car, chose inouïe, ces deux hommes actuellement sous le coup de poursuites correctionnelles, autorisées par la Chambre elle-même, font partie de cette commission : leurs noms figurent sur la liste donnée par le *Peit Journal* d'hier.

Des gens un peu délicats se seraient retirés; je suis sûr qu'ils se mirent dans cette liste, tant il est vrai que le sens moral s'atrophie. Et dire que pas un de leurs collègues n'aura la pudeur de donner à la commission le choix entre eux et ces deux hommes, que tous accepteront leur voisinage et leur contact!

Il ne manque plus que Rouvier; mais patience, attendons l'Exposition, non pas qu'on songe à l'exposer: il y sera préposé à la police des mœurs. JEAN DASSY.

## INFORMATIONS

## LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE

A l'occasion des lettres de félicitations du premier de l'an, M. Floquet, répondant à un de ses collègues des Ardennes, l'informe très clairement qu'il ne posera pas sa candidature à la présidence de la Chambre et ce surtout afin de pouvoir avoir ses coulées plus franches pour répondre aux accusations dont il a été et pourrait être l'objet.

## LES DÉTENUS A MAZAS

Depuis hier matin, à dix heures, le secret a été levé en faveur des administrateurs de Panama, détenus à Mazas. Toute latitude leur est donnée de recevoir leur famille et de conférer avec leurs avocats. Ceux-ci toutefois, en raison de la date rapprochée du procès, n'ont pas cru devoir insister pour obtenir la mise en liberté sous caution de leurs clients. Une

requête en ce sens ne sera présentée que le 10 janvier après l'audience, et au cas où l'affaire subirait un nouvel ajournement.

## L'AMBASSADE DE LONDRES

M. Ribot fait démentir le bruit qui a couru que M. Waddington serait maintenu à Londres parce que le ministre des affaires étrangères se réserverait de prendre pour lui-même cette ambassade en cas de crise ministérielle.

Le remplacement de M. Waddington est formellement arrêté et son successeur est déjà désigné. Nous pouvons même ajouter que c'est un sénateur; mais le ministre a pensé qu'il convenait d'attendre, pour publier officiellement le décret de nomination, que le silence se fasse sur l'affaire de Panama.

## LE CANAL DE PANAMA

On télégraphie de New-York, 2 janvier :

« Le *Herald* annonce que le gouvernement de la Colombie demande à la Compagnie de Panama pour proroger la concession :

» 1<sup>o</sup> Que la créance de la Colombie de 6,500,000 francs soit portée à 8 millions, payable en quatre versements, dont le premier serait fait le 1<sup>er</sup> mai prochain;

» 2<sup>o</sup> Qu'un inventaire de tout ce qui est la propriété de la Compagnie soit dressé, et que celle-ci s'engage à ne pas disposer du matériel sans le consentement du gouvernement colombien;

» 3<sup>o</sup> Que tous les différends soient justiciables du tribunal suprême de la Colombie. »

## LA PRÉSIDENTIE DU CANAL DE SUEZ

Depuis quelque temps on discute dans les journaux le choix du successeur de M. Ferdinand de Lesseps à la présidence du Conseil d'administration de Suez. Nous pouvons affirmer que le Conseil est décidé à maintenir M. de Lesseps en fonctions jusqu'à sa mort. Il ne fait en cela que se conformer aux vœux des

actionnaires qui n'ont pas dissimulé que, si le Conseil d'administration venait à prendre une mesure quelconque contre M. Ferdinand de Lesseps, l'assemblée générale ne la ratifierait pas.

## LES SOCIALISTES

La police a arraché hier un grand nombre de placards contenant un manifeste du comité des Onze. Ces affiches, imprimées sur un papier rose vif, portaient pour titre : *A bas la Chambre!*

Le comité d'organisation de la fédération des Conseils municipaux de France a choisi pour date du prochain congrès socialiste les 13, 15 et 16 juillet prochain.

Un appel va être adressé prochainement à tous les Conseils municipaux des communes de France.

## LE SCANDALE DE BERLIN

Les journaux officieux ayant mis au défi le *Vorwärts* de nommer les personnes ayant émargé au fonds gnelte, l'organe socialiste annonce qu'il publiera très prochainement les noms. Il s'agit de cent quittances dont quelques-unes, celles qui portent les numéros 47 à 71 notamment, sont signées par des membres du Parlement.

Mais le *Vorwärts* attire surtout l'attention sur trois reçus de 35,000, 30,000 et 10,000 marks en date du 21 juin 1886 et signés, quelques jours après la mort mystérieuse du roi de Bavière Louis II, par des personnages de l'entourage intime du malheureux prince.

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 2 janvier 1893.

Grâce à des facilités d'argent fournies à la place, la liquidation des rentes s'opère dans de meilleures conditions qu'on ne le supposait samedi. Le 3 0/0 reste à 93.77 et le 4 1/2 remonte à 105.30.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## MARTHE

Par JEANNE SANDOL

— Marthe! Ma chère Marthe! me voici enfin. Ah! que j'ai souffert, lorsque, si loin de toi, j'ai appris le malheur qui te frappait! Arrivée d'hier seulement, tu me vois dès ce matin. Oh! ma chérie! ma pauvre enfant! que tu as dû souffrir! et je n'étais pas là! Mais tant d'autres ont dû prendre ma place! Lui d'abord, dit M<sup>me</sup> de Larey en baissant la voix, car, dans cette maison en deuil, elle ose à peine évoquer l'image du bonheur.

Ces mots font tressaillir la jeune fille; elle est bien pâle, et pourtant ses joues se décolorent encore. Elle regarde tristement l'amie dont les mains pressent les siennes. Puis, se dégageant brusquement de cette étreinte :

— Tu ne sais donc rien? dit-elle d'une voix rauque si différente de cette voix harmonieuse qui est une de ses grandes séductions. C'est vrai, ajoute-t-elle, en passant la main sur son front, j'oublie que depuis six mois tu es absente de Paris... Lui! dis-tu. Lui! répète-

elle avec une mordante ironie. Il doit être en ce moment à la recherche de quelque héritière...

— Je ne comprends pas, Marthe, répond M<sup>me</sup> de Larey, déconcertée.

— Tu ne comprends pas?... C'est vrai, car tu ignores que je suis pauvre et déshéritée. Ah! tais-toi! s'écria Marthe avec véhémence, avant que son amie ait parlé. Tais-toi! Que pas un mot de pitié... de sympathie, si tu veux, ne sorte de tes lèvres. Tous ont pu me torturer et m'insulter en m'offrant des consolations pour la perte d'une fortune, oubliant la seule et immense douleur qui me frappe : la perte de celui qui m'avait choisie pour sa fille, de celui que j'ai tant aimé, que j'aime dans la mort, comme je l'ai aimé dans la vie...

Des larmes abondantes s'échappent enfin de ses yeux secs et brûlants. Sa voix s'assoupit. Elle se jette au cou de M<sup>me</sup> de Larey :

— Toi, du moins, tu ne me feras pas cette injure de croire qu'à côté de ma douleur filiale, il puisse y avoir la place d'un regret pour la richesse, dit-elle avec une expression de profond dégoût. Abandonnée, il m'avait prise, ce cher et généreux cœur... Abandonnée, il me

laisse... Mais, sans être sa fille par le sang, je le serai par le courage. Par respect pour sa mémoire, je veux combattre avec vaillance mon combat de la vie; tu avais raison, Marie, mon orgueil avait besoin de subir une épreuve. La voilà complète aujourd'hui, à moi d'en tirer un noble parti.

Marthe s'arrêta tout à coup.

— Tu vois, dit-elle en baissant la tête, jusque dans l'épreuve mon orgueil reste vivant.

— Oui, mais celui-ci est de bon aloi, ma pauvre chérie. C'est l'orgueil de grandes âmes.

Pendant quelques instants, toutes deux gardèrent le silence. M<sup>me</sup> de Larey n'ose questionner la jeune fille; elle craint de toucher à ce cœur endolori. Les mots dont elle voudrait se servir lui paraissent si froids pour exprimer ce qu'elle ressent! Un seul langage est en harmonie avec le chagrin de Marthe, c'est la tendre pression de ses mains. Combien le contact d'une main amie est souvent plus consolant que des paroles!

Marthe lève enfin les yeux. Un pâle sourire erre sur ses lèvres.

— Tu n'oses m'interroger, dit-elle à M<sup>me</sup> de Larey. Tu crains d'apprendre la vérité, et je

vois que tu la soupçonnes déjà. Eh bien! oui, tout a croulé autour de moi.

— Mais comment cela s'est-il fait? demanda la jeune femme avec une sorte de timidité. Ton fiancé, M. de Flers, reprend-elle, n'a pu te laisser dans un moment pareil?

— Non, ma chère Marie, il m'a d'abord entourée de ses soins. Comme tu le penses, il ne pouvait plus être question de mariage que dans un temps éloigné; il fallait laisser s'écouler les jours de deuil fixés par les convenances. Ma douleur, il semblait la comprendre et la partager; et pourtant, te l'avourai-je? aucune consolation vraie n'arrivait de son cœur au mien. J'entendais bien les mots qui sortaient de ses lèvres; mais ces mots étaient sans âme. Je me sentais seule auprès de lui. Je crus d'abord que mon cœur était brisé et qu'il ne serait plus capable de goûter le bonheur. « Le cher mort a tout emporté », me disais-je. Eh bien! non, cette froideur que je ressentais pour mon fiancé était une divination, une intuition de la triste vérité. Ce n'était pas moi que M. de Flers épousait, c'était l'héritière du marquis de Flavigny! Le jour où cet héritage me fut disputé par la famille de mon cher protecteur, ce jour-là, M. de Flers

L'Extérieure cote 63 1/16. Le change espagnol est loin de s'améliorer.

L'action de la Banque de France est mieux tenue à 3,880. Le Crédit Foncier gagne environ 10 fr. sur samedi à 4,006. On constate, en rapprochant les bilans des 3 derniers exercices, que le chiffre des obligations qui dépassait en 1890 et 1891 celui des prêts, était au 30 novembre dernier inférieur de 46 millions à celui de ces mêmes prêts.

La Banque de Paris doit trouver un bénéfice dans les estimations prudentes des valeurs de son portefeuille au bilan de 1891, elle conserve le cours de 632.

La Société Générale est très ferme à 470 au comptant.

Le Crédit Lyonnais se maintient à 735 fr. Le solde reporté de 1891 à 1892, de 1,400,000 francs, peut servir à parfaire au besoin le dividende de 30 fr. pour 1892.

L'action du Comptoir National d'Escompte est bien tenue à 490.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran donne lieu à des demandes au cours de 310 fr.

Les obligations 5 0/0 Rock-I-land-Péoria-Saint-Louis ne tarderont pas à regagner le coupon qui vient d'être détaché sur le cours de 500 fr.

Les Chemins Economiques valent 410 fr.

Ch. HEYMAN et C<sup>e</sup>,  
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

## NOUVELLES MILITAIRES

M. le chef d'escadron Levillain, nouvellement promu, est nommé au commandement de la section de cavalerie à Saint-Cyr.

Le colonel de Montfort, du 20<sup>e</sup> dragons, passe au 18<sup>e</sup> et conserve le commandement de la 2<sup>e</sup> brigade de hussards.

### NOTRE INFANTERIE

D'après le nouvel annuaire qui vient d'être publié, notre infanterie compte aujourd'hui 12,660 officiers sous les drapeaux, parmi lesquels 193 colonels, 221 lieutenants-colonels, 4,068 chefs de bataillon, 4,343 capitaines, 5,539 lieutenants et 1,296 sous-lieutenants.

Ce dernier chiffre indique que l'infanterie reçoit annuellement 650 officiers environ, soit de Saint-Cyr, soit de Saint-Maixent, et qu'elle en perd chaque année autant, c'est-à-dire 5 sur 100 par décès, retraite, démission ou toute autre cause.

La proportion, sur 1,000 officiers d'infanterie, est de 15 colonels, 85 commandants, 341 capitaines, 437 lieutenants et 102 sous-lieutenants.

Dans les nombres donnés plus haut figurent 47 officiers étrangers, dont 3 capitaines, 33 lieutenants et 11 sous-lieutenants; il faudrait y ajouter une soixantaine d'officiers indigènes des régiments de tirailleurs d'Afrique.

### LA GRACE DES MILITAIRES PUNIS

A l'occasion de la nouvelle année, M. de Freycinet, ministre de la guerre, vient, par mesure bienveillante, d'envoyer télégraphiquement aux commandants de corps d'armée l'or-

dre de renvoyer immédiatement dans leurs foyers les militaires des classes déjà libérées depuis le mois de septembre dernier, et qui ont été retenus sous les drapeaux par mesure disciplinaire.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

### BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

#### Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 25  
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h		— 3°
Ce matin, à 8 h.		— 7°
Midi,	763 m/m	— 4°
Hausse	6 m/m	
Baisse	n m/m	
Température minima de la nuit		— 40°

Ainsi que nous l'avons annoncé, M<sup>me</sup> Massiet, mère du général commandant l'Ecole de cavalerie, est décédée samedi à Saumur.

Il n'y a eu en notre ville aucune cérémonie funèbre. L'absoute seule a été donnée dans la chapelle des sœurs de Sainte-Anne, à Nantilly, d'où le corps a été transporté à la gare d'Orléans pour être inhumé à Nancy.

Le cercueil disparaissait sous les nombreuses couronnes de fleurs naturelles offertes par les divisions de l'Ecole.

Dimanche matin, le général Massiet a fait parvenir aux officiers de Saumur ses vœux de nouvel an, les informant que le deuil qui le frappait le privait du plaisir de les recevoir comme de coutume.

### COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet fera des conférences les 4 et 7 janvier.

Sujets des conférences :

Le mercredi 4 janvier, à 8 heures du soir :  
*Phosphates et nitrate de soude.*

Le samedi 7 janvier, à 3 heures du soir :  
*Plantes sarclées.*

Salle des conférences, à la Mairie de Saumur.

### A vos patins, Mesdames !

Le léger adoucissement de température ressenti hier soir n'a pas été de longue durée. Le baromètre s'est remis à la hausse, malgré un changement de direction dans les vents qui soufflent aujourd'hui de l'ouest. Cette nuit, le froid a été très vif et la glace n'a pas perdu de sa consistance. Aussi les patineurs, de plus en plus nombreux à Saumur, s'en donnent-ils à pleines jambes.

Déjà des cercles se sont organisés, et les rendez-vous se donnent chaque jour sur les

foilles, derrière la levée de Saint-Louis, où nombre de dames viennent s'évertuer sur la glace, avec leur élégance et leur grâce accoutumées.

Si le froid continue, nous verrons d'ici quelques jours des réunions dignes des skating les plus en renom tant au point de vue du savoir-faire en l'art du patinage qu'en celui du bon ton et des belles manières.

Mesdames, à vos patins !

### Théâtre de Saumur

Et le théâtre, que devient-il ? On n'entend parler de rien depuis quinze jours. On dirait vraiment que directeur et acteurs sont gelés. Il est vrai que la dernière représentation a passablement refroidi la direction et a dû lui suggérer quelques réflexions sur l'opportunité d'un voyage à Saumur.

Maintenant, M. Yves Guillon n'aura plus contre lui que la température... La foire est terminée et le cirque Piège, redoutable adversaire, est déménagé. Nous ne pouvons donc qu'engager la direction à ne pas boudier Saumur plus longtemps.

### Médaille militaire

La médaille militaire a été conférée à M. Perret, cavalier de manège à l'Ecole de cavalerie, 17 ans de services, 4 campagnes, et à M. Debruyne, adjudant-vaguemestre à l'Ecole de cavalerie, 15 ans de services.

### Le colonel Mareau

M. Mareau, Camille-Eugène Louis, lieutenant-colonel, chef de la 9<sup>e</sup> légion (à Tours), est nommé colonel et maintenu à Tours.

M. Mareau a commandé pendant plusieurs années la gendarmerie de Maine-et-Loire.

Le Soleil dit que M. l'abbé Mathieu, curé à Pont-à-Mousson, a refusé l'évêché d'Angers.

### Les décorations

Relevé parmi les décorés du premier janvier :

M<sup>sr</sup> Juteau (Augustin), évêque de Poitiers ; 30 ans de sacerdoce. Evêque de Poitiers depuis 1888.

### Un acte de dévouement

A Bourgueil, dimanche, vers 10 heures 1/2 du matin, un cheval, échappé de son écurie, courait à une allure très vive et traversait la rue du Commerce, qui, à cette heure, était remplie de personnes allant à la messe.

Les conséquences les plus graves auraient pu en résulter sans l'intervention de MM. Spéche et Chardon, tous deux clercs de notaire, et ce dernier officier de réserve d'artillerie, qui, n'écouterant que leur courage, se sont jetés résolument à la tête du cheval, l'ont saisi, l'un par les naseaux et l'autre par le toupet, parvenant à le maîtriser.

sur lequel se reflète la lumière.

C'est dans un de ces déserts paisibles que je veux aller me réfugier. Bien souvent, depuis mes cruelles déceptions, j'ai vu passer devant mes yeux en larmes le mirage raffraissant d'un paysage presque semblable à celui-ci. Un pauvre petit village, un simple hameau blotti au pied du mont Cenis. Ce hameau perdu l'hiver, dans les neiges, est celui où se sont écoulées les années de ma première enfance, celui où vivent des cœurs qui m'ont aimée et qui m'aiment encore. C'est vers eux que je me sens attirée; c'est dans cette famille, dont je n'ai jamais cessé de faire partie, que depuis quelque temps déjà je songe à me retirer.

(A suivre.)

## BOURSE DE PARIS

Du 2 Janvier 1892

3 0/0 . . . . .	95 60
3 0/0 amortissable . . . . .	96 »
4 1/2 . . . . .	105 30

— Regarde!... Marie, dit Marthe à voix basse en désignant de son doigt tendu le tableau

Nos compliments les plus sincères à ces deux jeunes gens.

A Nantes, malgré le froid qui sévit depuis plusieurs jours, la Loire n'est fermée par les glaces qu'en amont du port de Nantes. Le port lui-même est indemne jusqu'ici. Un steamer suffisamment solide manœuvre de façon à tenir le fleuve libre en aval du port.

## Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 30 décembre 1892

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVEAU

Un jeune disciple de Bacchus, Eugène B..., a été surpris en train de déguster les vins de la cave de M<sup>me</sup> G... La bouteille qui a été saisie sur lui figure comme pièce à conviction. B... reconnaît les faits, mais, s'il ne fait pas l'apologie du fait qui l'amène à la barre, il revendique presque comme un droit la dégustation du vin... étranger.

Cette théorie, vigoureusement réfutée par le tribunal, lui vaut une amende de 16 francs.

Vu ses bons antécédents, le tribunal lui accorde le bénéfice de la loi Béranger.

Marie Ch... n'aime pas les huissiers. Ce sentiment très naturel, et qu'elle partage avec la majorité des Français, lui vaut cependant deux jours de prison. C'est qu'aussi elle a trop manifesté ce sentiment, en injuriant M. Papin, huissier à Montreuil, qui venait l'expulser.

Toutefois, ses bons antécédents lui valent le bénéfice de la loi Béranger, mais M. le Président l'engage à laisser dorénavant les huissiers tranquilles.

Le bénéfice de la loi Béranger est également accordé à Gustave M..., qui se voit infliger trois mois de prison pour avoir adapté à ses besoins personnels certaines sommes qu'il avait reçues de son patron et s'élevant à 553 francs.

Une restitution partielle, qu'il opère séance tenante, lui vaut sans doute cette mesure d'indulgence.

Le tribunal donne défaut contre la femme C... qui ne répond pas à l'appel de son nom. Cette femme est accusée d'avoir volé un lot de pommes évalué à 50 centimes.

Ce léger Panama lui vaut dix jours de prison.

L'affaire Herbelin, inculpé de coups portés à sa femme, est renvoyée à huitaine pour enquête.

V... comparait devant le tribunal, sur la plainte de sa femme, à laquelle il aurait, suivant les dires de celle-ci, administré une volée de bois un peu trop vert.

V... prétend, lui, que la raclée a été réciproque, mais que sa femme ayant eu le dessous,

se renferma dans un silence de mystère, et prit une attitude prudente et réservée, attendant sans se compromettre l'issue du procès qui devait me laisser riche ou me rendre pauvre. Mon tuteur a défendu ma cause et pris mes intérêts avec l'ardeur que donne la confiance en son bon droit. En me défendant contre l'agression de ceux qui voulaient me dépouiller, il savait qu'il obéissait à la volonté absolue de mon père adoptif. Mais cette famille est puissante et, quoique riche, elle n'a pu résister à l'attrait de l'argent. Je n'étais qu'une étrangère. J'avais capté la tendresse d'un vieillard et je n'avais aucun droit légal à une fortune qui, sans moi, retournerait à la plus proche parente du marquis de Flavigny, la fille d'un frère, mort il y a longtemps. Elle habite le midi de la France.

Depuis bien des années, et pour des raisons d'intérêt, un froissement avait séparé et brouillé l'oncle et la nièce. Ma cause a été facilement jugée et perdue. Une irrégularité trouvée dans le testament... et tout a été dit.

Depuis ce moment M. de Flers a disparu. Un prétexte honnête, un ami mourant qui l'appelait à Nice l'a forcé de quitter Paris subitement. J'ai reçu de lui une lettre froide de con-

dolérance, pas un mot qui rappelât nos engagements passés. A quoi bon feindre et se gêner avec une orpheline pauvre!!!...

Trouves-tu, Marie, que la leçon soit assez rude et assez complète? Penses-tu que mon orgueil soit assez châtié?

M. de Flers n'est pas le seul qui m'ait fui. Le vide s'est fait autour de moi. Cette pauvre petite! Telle a été mon oraison funèbre. M<sup>lle</sup> Marthe de Flavigny, comme on se plaisait à me nommer, n'existe plus...

Eh bien! Marie, j'en suis satisfaite, dit Marthe avec une animation fébrile. Je pourrai désormais appartenir tout entière au cher souvenir de celui qui n'est plus. Le monde n'aura plus rien de moi. Ah! le monde! Je voudrais pouvoir le fuir!...

La voix de Marthe a cessé de se faire entendre. Pendant ce temps, un dernier rayon de soleil couchant s'est glissé à travers les rideaux, il vient faire resplendir un cadre doré placé en face de la fenêtre. Les yeux de Marthe, attirés par le rayon lumineux, se sont arrêtés sur le tableau vivement éclairé. Elle le fixe d'abord machinalement, sans le voir. Puis, peu à peu, sa physionomie s'anime, ses traits contractés se détendent, un triste et doux sourire entr'ou-

naturellement  
sa mère, où  
ces de coupe  
Celle affair  
ce, qui vien  
formé une c  
dai, elle se  
se piquants  
dans l'audit  
Les rensei  
ris, on lui  
que de raiso  
que cela, qu  
Cinquante  
Loicere et  
teurs de pris  
nes se laire  
ville, où ils  
un carreau  
dans le seu  
chaud.  
Loicere est  
huit condan  
de prison. Le  
prison, et bu  
qui ne comp  
dantations.  
Moine, Pie  
sier, étant a  
tant d'escro  
pauvres au p  
condamné à  
Nous appre  
qu'il, pend  
de Saumur.  
C'était un  
carrière du  
la pourras  
ains de l'am  
désertées od  
de sa vie les  
de la vertu  
Ceux qui l'  
lui servent q  
actuelles. Il  
traitement fa  
des Hospices  
catholiques d  
Il y a lieu  
n'ai pas enco  
ment de l'a  
justice.  
Les pauvre  
et tous les a  
sont invités à  
trou lieu den  
heures.  
100 Feuille  
SUZAN  
Le  
— Moi j'ai  
de visible  
semblé recou  
personne qu  
fleurs. Elle  
sont positive  
maxé si le  
se lerait à  
Paris à la fin  
La conve  
porter-avait  
couste de Sa  
les évenem  
quatre préc  
La duch  
était irrépro  
ments; ma  
mouilles, ell  
aments des  
dita qu'ali

naturellement, s'est sauvée par la fenêtre chez sa mère, où des témoins ont constaté des traces de coups sur elle.

Cette affaire n'est que le prélude d'une autre, qui viendra au civil, la femme V... ayant formé une demande en séparation. En attendant, elle se prolonge au milieu de débats assez piquants qui provoquent une douce hilarité dans l'auditoire.

Les renseignements sur V... ne sont pas mauvais, on lui reproche seulement de boire plus que de raison et de ne pas être plus commode que cela, quand il a bu.

Cinquante francs d'amende.

Leclerc et Gourguechon sont ces deux amateurs de prison qui, au sortir du bloc, sont venus se faire repêcher au commissariat de notre ville, où ils injurièrent les agents, brisèrent un carreau et tentèrent de briser une porte, dans le seul but de se faire remettre au chaud.

Leclerc est un cheval de retour : il compte huit condamnations, dont une à cinq années de prison. Le tribunal lui inflige un mois de prison, et huit jours à son ami Gourguechon, qui ne compte encore que deux légères condamnations.

Moine, Pierre, qui, au cours du mois dernier, étant au service du sieur Foussard, a tenté d'escroquer une somme de 11 fr. et deux paniers au préjudice du sieur Rebuffand, est condamné à deux mois de prison. J. D.

#### L'abbé Pertué

Nous apprenons la mort de M. l'abbé Pertué, qui fut, pendant 16 ans, aumônier de l'Hospice de Saumur.

C'était un prêtre d'une grande sainteté, de caractère doux, compatissant, affectueux pour les pauvres malades auxquels il donnait les soins de l'âme. Il laisse dans le milieu de déshérités où il a passé la plus grande partie de sa vie les souvenirs d'un apôtre et les traces de la vertu la plus modeste, la plus édifiante.

Ceux qui l'ont connu, qui ont vécu près de lui savent que ce fut une victime de nos luttes actuelles. Il y a une dizaine d'années, son traitement fut supprimé par l'administration des Hospices et il fallut que la générosité des catholiques de Saumur y suppléât.

Il y a lieu de s'étonner que l'administration n'ait pas encore songé, en rétablissant le traitement de l'aumônier, à remplir ce devoir de justice.

Les pauvres qui ont connu son dévouement, et tous les amis et bienfaiteurs de l'Hospice, sont invités à assister à ses obsèques qui auront lieu demain en l'église de Nantilly, à 10 heures.

100 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis de FOUDRAS

— Moi j'ai vu sa mère, et son embarras a été visible quand je lui ai dit qu'il m'avait semblé reconnaître sa protégée dans une jeune personne que j'ai rencontrée au Marché-aux-Flours. Elle ne m'a pas répondu d'une manière bien positive non plus lorsque je lui ai demandé si le mariage de son fils et de sa nièce se ferait à la campagne prochainement, ou à Paris à la fin de leur deuil.

La conversation que nous venons de rapporter avait lieu, entre madame d'Étoges et le comte de Saint-Ibal, deux ou trois jours après les événements qui remplissent les trois ou quatre précédents chapitres de cette histoire.

La duchesse, ainsi que nous l'avons dit, était irréprochable dans ses premiers mouvements ; mais une fois que ses services étaient inutiles, elle tombait dans tous les inconvénients des personnes vives et frivoles, c'est-à-dire qu'elle nuisait aux personnes qu'elle

## État civil de la ville de Saumur

### DÉCÈS

Le 2 janvier. — Théophile-Jacques Pertué, aumônier de l'Hôpital, 58 ans, rue de la Genle-du-Loup.

Le 5. — Jeanne-Marie-Louise Bourgeiseau, 1 mois, quai de Limoges ; — Jean Taveau, ancien marinier, 69 ans, veuf de Marie Chauveau, à l'Hôpital.

### FAITS DIVERS

#### Grave accident de chemin de fer à Castres

Hier, le train 706, partant à 11 h. 12 de Castres, a déraillé à 11 h. 17, en face de la maisonnette de Sainte-Croix qui a été renversée.

Le mécanicien et le chauffeur ont été tués. Neuf voyageurs ont été blessés légèrement ainsi que le garde-barrière. Quatre wagons ont été complètement broyés, la machine s'est renversée sens dessus dessous à cinq mètres de la voie.

Une foule énorme s'est portée sur le théâtre de la catastrophe. La machine couchée sur le dos en dehors de la voie est recouverte par son tender qui, lui-même, est recouvert par les débris du fourgon.

La première voiture est montée tout en haut de ces débris ; elle est presque intacte. Un wagon de deuxième classe a été complètement brisé. Les voyageurs qui se trouvaient dedans n'ont eu aucun mal.

Les voyageurs se sont sauvés en abandonnant leurs bagages.

Le théâtre de l'accident est épouvantable à voir. Les voitures défoncées ont monté les unes sur les autres. Le cadavre du mécanicien est carbonisé et recouvert de charbon, sous la machine. Le chauffeur, transporté à la maison voisine, a rendu le dernier soupir.

L'artillerie aide au transbordement des voyageurs qui arrivent de Castelnaudary et de Montauban. Les photographes prennent des vues de la catastrophe.

On ignore la cause de l'accident.

**Pilules Suisses.** Exigez le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons !

Le propre du progrès, c'est de simplifier. De mon temps, disait un vieillard à son pharmacien, les ordonnances étaient bien plus compliquées. C'étaient des tisanes, des louches, des juleps, etc., pour un rhume ou une bronchite. « Aujourd'hui, quand je suis enrhumé, de crainte que mon catarrhe se réveille, je prends simplement deux capsules Guyot à chaque repas » En effet, les *Capsules Guyot* de même que le *Goudron Guyot* (liqueur), sont universellement employés pour soigner les rhumes, les bronchites et les catarrhes. Après quelques jours de traitement, l'expectoration se fait facilement, l'oppression disparaît, l'appétit revient avec le sommeil et la

aimait le plus, en parlant légèrement de choses qu'il eût mieux valu taire.

Le monde, qui a inventé tant de délicatesses superflues, devrait bien établir en principe qu'il faut plaindre en silence les malheurs qu'on ne peut soulager. Il est vrai que la conversation languirait quelquefois, bien souvent même.

Oui, mais la charité serait plus active peut-être, car on ne se croirait pas quitte envers ceux qui souffrent quand on a fait deux ou trois phrases bien tournées sur leurs infortunes, phrases qui font dire : « Mon Dieu ! comme madame \*\*\* a bon cœur », ou : « Monsieur \*\*\* cause à merveille : il a été d'une grande éloquence ce soir en parlant de la ruine de ce pauvre D... »

Revenons à madame d'Étoges et à M. de Saint-Ibal.

— Vous aviez donc la bonté de me dire, reprit celui-ci, que la baronne Granval ne vous a pas répondu nettement au sujet du mariage de son fils ? Cette remarque, madame la duchesse, fait naître un singulier soupçon dans mon esprit.

— Et lequel ?

— Que c'est Granval qui a enlevé mademoi-

santé. Noter que les *Capsules Guyot* vraies et le *Goudron Guyot* (liqueur) sont préparés uniquement, 19, rue Jacob, Paris. Il est prudent de vérifier l'adresse sur l'étiquette.

### OBLIGATIONS

DE LA

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ALGÉRIENNE

Par suite de la promulgation de la loi du 26 décembre 1892, MM. les obligataires de la Société Générale Algérienne sont invités à présenter immédiatement leurs titres aux Caisses ci-dessous désignées :

A PARIS

A la COMPAGNIE ALGÉRIENNE, rue des Capucines, 11, pour les titres au porteur ;

Au CREDIT FONCIER DE FRANCE, rue des Capucines, 19, pour les certificats nominatifs.

DANS LES DÉPARTEMENTS

Chez MM. les Trésoriers généraux et Receveurs particuliers des Finances.

EN ALGÉRIE

Aux Caisses de la Compagnie Algérienne. Une circulaire a été adressée à tous les obligataires connus pour les informer d'une première répartition de 475 francs par obligation de 500 francs et de 140 francs par obligation de 150 francs.

Ceux d'entre eux qui n'auraient pas reçu cette circulaire la trouveront aux Caisses ci-dessus désignées.

**EPICERIE CENTRALE**  
**Articles de Noël et du Jour de l'An**  
**CONFISERIE — MARRONS GLACÉS**  
**BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS**  
**ARTICLES DE LUXE**  
Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de **Bon Marché**.

## Dernières Nouvelles

### DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service spécial de l'Écho Saumurois.

Paris, 3 janvier, 1 h. 28 soir.

Au Conseil des ministres, M. Carnot a signé la nomination de plusieurs évêques et un mouvement administratif.

Sont nommés : évêque de Saint-Dié, M. l'abbé Foucault, curé à Nogent-le-Rotrou ; évêque de Clermont, M. l'abbé Bellemont, vicaire général du diocèse de Lyon ; évêque de Nantes, M. l'abbé Laroche, vicaire général d'Orléans ; évêque d'Angers, M. l'abbé MATHIEU, curé à Pont-à-Mousson.

M. Drouin, préfet de la Haute-Saône, est nommé préfet d'Indre-et-Loire ; M. Mascle, préfet des Landes, est nommé préfet de la Dordogne ; M. Louvé, préfet de la Vendée, est nommé préfet de Loir-et-Cher ; M. Blanc, préfet des Hautes-Alpes, est nommé préfet des Landes ; M. Putron, préfet de la Lozère, est nommé préfet de la Haute-Saône.

M. Liegey, sous-préfet de Rochefort, est nommé préfet de la Vendée ; M. Dupuy, secrétaire général de la Loire-Inférieure, est nommé préfet de la Lozère ; M. Doux, sous-préfet de Bayonne, est nommé préfet des Hautes-Alpes.

HAVAS.

#### L'INSTRUCTION DU PANAMA

M. Franqueville a repris hier l'instruction de l'affaire de Panama suspendue pendant la journée du premier de l'An.

M. Sans Leroy est le seul des prévenus qui ait été extrait hier de Mazas. Il a été interrogé pendant quatre heures.

Le juge d'instruction a ensuite entendu M. Rouvier et un M. Deltart, cité comme témoin à propos du chèque Arton.

#### A LA PRÉFECTURE DE POLICE

A la Préfecture de police, aucun incident. Les commissaires aux délégations judiciaires n'ont pas quitté hier leurs bureaux et, seul, M. Clément s'est occupé de l'affaire du Panama. Il a passé toute la journée à parapher les documents saisis antérieurement.

#### ARRESTATION D'UN ANARCHISTE

Un afficheur, nommé Jules Domet, âgé de quarante-trois ans, a été arrêté pour avoir distribué des placards intitulés : *A bas la Chambre !*

#### LE DRAME DE VINCENNES

M<sup>me</sup> Rattet a tiré hier, dans la soirée, un coup de revolver sur son mari ; ce dernier a été blessé légèrement. M<sup>me</sup> Rattet s'est ensuite tiré deux coups de feu dans la bouche. Son état est très grave. Le drame, causé par la jalousie, a eu lieu sur la voie publique, devant le n° 32 de la rue des Carrières.

Les blessés ont été transportés à l'hôpital Saint-Antoine.

#### ENCORE LE CHOLÉRA ?

Brest, 2 janvier. — Une épidémie cholérique sévit depuis une quinzaine de jours à Lambézellec, près de Brest.

Hier matin, un ouvrier nommé Troadec est décédé à Brest, rue de la Vierge, d'un diarrhée cholérique ; il a été inhumé deux heures après son décès. L'épidémie ne présente aucun caractère de gravité, et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour l'enrayer.

— Moi je le connais ! répliqua vivement la duchesse ; mais je n'aurai garde de vous l'indiquer. Je suis sans pitié pour les curieux.

— Même quand ils sont décidés à vous faire part de leurs découvertes.... C'est bien de la vertu, et une vertu bien mâle, ceci soit dit sans flatterie et sans épigramme.

La duchesse allait répondre, lorsqu'un valet de pied souleva sans bruit la draperie de velours qui servait de porte au salon de l'hôtel d'Étoges, et annonça M. le baron Granval.

— Ah ! mon cousin, que je suis heureuse de vous voir ! dit la duchesse, en tendant la main à Léonce, et j'ai bien pensé à vous pendant les tristes jours que vous venez de passer. Comment va ma tante ? Parlez-moi de ma future cousine ; elle doit être bien malheureuse. On dit que son pauvre père avait une véritable adoration pour elle.

Léonce répondit avec gratitude aux questions qui lui étaient adressées ; puis il salua froidement mais poliment M. de Saint-Ibal : il était facile de voir que sa froideur tenait à la gravité de sa situation.

(A suivre.)

Le Gérant : G. JOUAUST.

**A LOUER**  
**APPARTEMENT**  
Au 2<sup>e</sup> étage  
Composé de trois pièces, man-  
sarde, décharge et grenier.  
S'adresser au bureau du journal.

**GUERISON**

Certaine et Radicale  
de toutes les  
**Affections de la Peau**  
DARYRES, ECZÉMAS, ACNÉ,  
PSORIASIS, PRURIGO, TIGONE,  
HERPÈS, etc.  
S'adresser à M. LEBONNARD, Médecin-Spécialiste  
Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires  
à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

**PÂTISSERIE - CONFISERIE - GLACES**

Vins fins, Liqueurs, Sirops

**E. HARDY**

Successor de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Grand choix de Fantaisies et Nouveautés  
pour NOËL et le jour de l'AN, depuis les  
prix les plus minimes.

**TOUS LES BONBONS**  
Sont de qualité supérieure

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

**Hôtel Restaurant des TROIS-ANGRES**

**A. LIGNAIS**

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,  
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents  
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 fr. 50 et 2 fr.  
Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe et à toute heure  
Dîners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi  
et le Dimanche.

**A SAINTE-GENEVIÈVE**

**Tapisseries Artistiques**

BRODERIES

M<sup>me</sup> NOËL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie  
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

**Grande Épicerie Parisienne**

**IMBERT FILS**

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacie.

RAYON SPÉCIAL DE

**CONFISERIE FINE**

Fruits glacés

**BONBONS**

DE

**CHOCOLAT**

DEVINCK

**PATÉS**

DE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis  
1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

**Fantaisies pour Etrences**

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

**Fantaisies pour Noël**

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

Pas de CREDIT **LIQUIDATION** Pas de condition

**AU GRAND BAZAR**

Tenu par **DAVEAU**, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

**SAUMUR**

**Etrences 1893**

A l'approche de nouvel An, cette Maison rappelle à sa clientèle que c'est

**La dernière année**

qu'elle tiendra les **Jouets, Objets d'Art** et de **Fantaisie** con-  
venables pour **Etrences**. En conséquence, ces marchandises seront  
données

**A N'IMPORTE QUEL PRIX**

afin d'en décharger les Magasins; c'est donc dans cette Maison que l'on  
trouvera

**de Véritables Occasions!**

**du Véritable Bon Marché!**

Aux nombreux et fidèles clients de ses Ateliers des *Dorure* et d'*En-  
cadrements*, M. DAVEAU fait connaître qu'il s'est adjoint un ancien  
patron d'une maison de **dorure d'Angers**, ce qui lui permet de  
garantir la promptitude et le bon soin dans ses travaux de

**DORURE ET D'ENCADREMENTS**

Dans les 24 heures on échangeera les Marchandises qui ne plairont plus.

Dans les 24 heures on remboursera les Marchandises qui ne plairont plus.

**Magasins de la Glaneuse**

**GRANDE LIQUIDATION**

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extension que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans  
la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n° 18 et 20,  
dans l'immense local occupé autrefois par MM. MEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce **Hall** splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette **nouvelle installation** que  
des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la **liquidation** de  
presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock**  
**considérable** des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que:

**Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soeries noires et couleurs, Ecosais, Bonneterie.**  
**Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrences:**  
**Bambous montés, Ecrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....**

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans  
précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR ŒUVRES DE BIENFAISANCE

MAGASINS de la GLANEUSE.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur

1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.